



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2025

La réunion a débuté à 19h00 sous la présidence du Maire, M. Séverin MEDORI.

### **Conseillers présents :**

M. Paul GIACOMETTI, 1<sup>er</sup> adjoint  
Mme Patricia ROSSI, 2<sup>ème</sup> adjoint  
M. Jean-Marc NICOLAI, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Muriel MASSE, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Mme Isabelle CALENDINI  
Mme Marie-Anne CARRY  
Mme Marine DAIDERI  
M. Xavier GIACOBETTI  
Mme Christelle GROSSI  
M. Pierre ROSSI  
M. Louis SEMIDEI

### **Conseillers absents et représentés :**

M. Michel SINIBALDI, pouvoir donné à M. Paul GIACOMETTI

### **Conseiller absent :**

M. Mathieu DAGREGORIO  
Mme Dominique FILIPPI

### **Secrétaire de séance :**

Mme Patricia ROSSI

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès verbal de la séance du 08 juillet 2025 qui est approuvé à l'unanimité des suffrages. Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

## **Ordre du jour :**

- ▶ Délibération n° 1 : Modification simplifiée du PLU n° 01 : Bilan de concertation et approbation
- ▶ Délibération n° 2 : Modification simplifiée du PLU n° 02 : Bilan de concertation et approbation
- ▶ Délibération n° 3 : Modification du PLU n° 03 : Bilan de concertation et approbation
- ▶ Délibération n° 4 : Construction des commerces communaux : Avenant 01-lot 2
- ▶ Délibération n° 5 : Construction des commerces communaux : avenant 01-lot 4
- ▶ Délibération n° 6 : Construction de commerces communaux : avenant 1-Lot 6
- ▶ Délibération n° 7 : Construction de commerces communaux : avenant 01-Lot 7
- ▶ Délibération n°8 : Tarification sociale de la cantine scolaire : renouvellement de la convention
- ▶ Délibération n°9 : Régularisation foncière : échange de parcelles
- ▶ Questions diverses

Le Maire informe les conseillers municipaux que les trois 1ère délibérations portent sur des modifications du PLU.

### **Délibération n°1** : Modification simplifiée du PLU n° 01 : Bilan de concertation et approbation

La modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Linguizzetta est prescrite par arrêté municipal en date du 07/05/2025 pour adapter le règlement de la zone Npv (zone dédiée à la production d'énergie renouvelable) aux nouvelles dispositions réglementaires.

**Vote à l'unanimité pour** approuver la modification simplifiée dans sa présentation complétée des avis PPA et des observations de la concertation publique.

### **Délibération n°2** : Modification simplifiée du PLU n° 02 : Bilan de concertation et approbation

La modification simplifiée n°02 du Plan Local d'Urbanisme de Linguizzetta est prescrite par arrêté municipal en date du 07/05/2025 pour corriger une erreur matérielle afin de mettre en cohérence le contenu du règlement de la zone UC et l'OAP « Cœur de Bravone » relatif aux hauteurs maximales.

**Vote à l'unanimité pour** approuver la modification simplifiée dans sa présentation complétée des avis PPA et des observations de la concertation publique.

### **Délibération n°3** : Modification du PLU n° 03 : Bilan de concertation et approbation

La modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Linguizzetta est prescrite par arrêté municipal en date du 04/07/2025 pour instaurer la servitude de résidence principale selon les modalités de la loi Le Meur.

**Vote à l'unanimité pour** approuver la modification simplifiée dans sa présentation complétée des avis PPA et des observations de la concertation publique.

Le Maire informe les conseillers municipaux que les quatre prochaines délibérations portent sur des avenants concernant la construction des commerces communaux. Des sujétions techniques imprévues sont apparues et des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires et indispensables à la bonne marche du projet.

**Délibération n°4** : Construction des commerces communaux : Avenant 01-lot 2

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2023 portant attribution du marché public de travaux pour la construction de commerces communaux « Coeur de Bravone » qui attribuait le lot 2 à l'entreprise VIA CASA pour un montant de 174 250 € HT soit 191 675 € TTC.

L'avenant n° 01 au lot 2 présenté porte le montant du nouveau marché pour le lot 2 (Construction et bardage bois - Etanchéité) à 186 270 € HT soit 204 897 € TTC..

**Vote à l'unanimité pour** approuver l'avenant n° 01 – lot 2 et autorise le Maire à signer cet avenant portant le montant du nouveau marché pour le lot 2 à 186 270 € HT soit 204 897 €

**Délibération n°5** : Construction des commerces communaux : avenant 01-lot 4

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2023 portant attribution du marché public de travaux pour la construction de commerces communaux « Coeur de Bravone » qui attribuait le lot 4 à l'entreprise PRIM pour un montant de 53 827,95 € HT soit 59 210,75 € TTC.

L'avenant n° 01 au lot 4 présenté porte le montant du nouveau marché pour le lot 4 (Platerie, Isolation, Faux-plafonds, Peinture-Menuiseries intérieures) à 61 588,79 € HT soit 67 747,67 € TTC.

**Vote à l'unanimité pour** approuver l'avenant n° 01 lot 4 d'un montant de 7 760,84 € HT soit 8 536,92 € TTC et autorise le maire à signer cet avenant portant le montant du nouveau marché à 61 588,79 € HT soit 67 747,67 € TTC.

**Délibération n°6** : Construction de commerces communaux : avenant 1-Lot 6

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2023 portant attribution du marché public de travaux pour la construction de commerces communaux « Coeur de Bravone » qui attribuait le lot 6 à l'entreprise CLIMATICORSE pour un montant de 40 241 € HT soit 44 265,10 € TTC.

L'avenant n° 01 au lot 6 présenté porte le montant du nouveau marché pour le lot 6 (CVC, Plomberie) à 42 761 € HT soit 47 037,10 € TTC.

**Vote à l'unanimité pour** approuver l'avenant n° 01 – lot 6 d'un montant de 2520 € HT soit 2772 € TTC, représentant une augmentation de 6,2 % et autorise le maire à signer cet avenant portant le montant du nouveau marché à 42 761 € HT soit 47 037,10 € TTC

**Délibération n°7** : Construction de commerces communaux : avenant 01-Lot 7

Le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2023 portant attribution du marché public de travaux pour la construction de commerces communaux

« Coeur de Bravone » qui attribuait le lot 7 à l'entreprise EMA pour un montant de 25 244,35 € HT soit 27 768,79 € TTC.

L'avenant n° 01 au lot 7 présenté porte le montant du nouveau marché pour le lot 7 (Carrelage- Faïences) à 28 521,18 € HT soit 31 373,30 € TTC.

**Vote à l'unanimité pour** approuver l'avenant n° 01 d'un montant de 3 276,83 € HT soit 3 604,51€ TTC, représentant une augmentation de 13% et autorise le maire à signer cet avenant portant le montant du nouveau marché à 28 51,18 € HT soit 31 373,30 € TTC.

**Délibération n°8 :** Tarification sociale de la cantine scolaire : renouvellement de la convention

Le Maire rappelle que depuis 2022, la commune a signé une convention avec l'État pour une aide financière consistant à facturer les repas aux familles en tenant compte de leur niveau de ressources basé sur une grille tarifaire à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF.

Il propose au conseil municipal de poursuivre l'application de cette mesure sociale en renouvelant la convention avec les services de l'État jusqu'au 31/12/2027.

**Vote à l'unanimité pour** autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention triennale avec les services de l'État.

**Délibération n°9 :** Régularisation foncière : échange de parcelles

Le Maire présente à l'assemblée un plan de division établi le 27/06/2025 par Mme Julie MARTINI, géomètre-expert à PRUNELLI DI FIUM'ORBU pour la régularisation foncière de l'emprise du chemin communal de PIEDIFIORI.

Les parcelles échangées sont :

► Les sections A 663, A 669 et A 676 (parcelles communales) pour une superficie totale de 1764 m2

et

► Les sections A 410, 664 appartenant à Monsieur Thierry NOUVION

► Les sections A 670, A 671 et A 674 appartenant à l'EARL MN AGRI

pour une superficie totale de 1621 m2

**Vote à l'unanimité pour** procéder à l'échange des parcelles et mandater le Maire pour signer tout acte concernant cette opération.

**Questions diverses :** NEANT

Les sujets étant épuisés, le maire lève la séance à 20h15

Secrétaire de séance,

Patricia ROSSI

Le Maire,

Séverin MEDORI